

**Une fuite d'eau après compteur ?**

**Faites réparer la fuite par un professionnel !**

Vous bénéficiez du statut de locataire de votre logement ? Lorsque, en vertu de la loi relative au statut de la copropriété dite loi WarSMann, vous constatez une fuite d'eau après compteur :

**1- Localiser la fuite**  
Elle doit se situer sur la canalisation\* après compteur.

**2- Étaler les frais**  
Faites réparer la fuite dans un délai de 1 mois.

**3- Faire intervenir un professionnel**  
Ne réparez pas la fuite vous-même car vous ne bénéficiez pas de dégrèvement.

**4- Envoyer le justificatif**  
Transmettez la facture de la réparation au propriétaire (en précisant la localisation de la fuite, l'objet, le montant et la date) :  
**Mettre à l'ordre de** :  
M. ou Mme Le Bailleur/Concierge

**5- Bénéficier du dégrèvement**  
Si votre demande répond aux conditions mentionnées, votre facture sera plafonnée.

**atlantic'eau**  
service public de l'eau potable

\* Pour être en mesure de bénéficier de ce statut, il faut être titulaire d'un contrat de location de plus de 6 ans.

INFOS PRATIQUES

# UNE FUITE D'EAU APRÈS COMPTEUR ? ON VOUS EXPLIQUE LA LOI WARSMANN

Mis en ligne le 11 février 2019

**Une fuite d'eau après compteur ?**

**Faites réparer la fuite\* par un professionnel !**

Vous bénéficierez du plafonnement de votre facture à hauteur de deux fois votre consommation moyenne constatée sur les 3 dernières années.

**atlantic'eau**  
service public de l'eau potable

**Comment procéder ?**

- 1- Localiser la fuite**  
Elle doit se situer sur la canalisation\* après compteur.
- 2- Réagir vite**  
Faites réparer la fuite dans un délai de 1 mois.
- 3- Faire intervenir un professionnel**  
Ne réparez pas la fuite vous-même car vous ne bénéficierez pas du dégrèvement.
- 4- Envoyer le justificatif**  
Transmettez la facture de la réparation du plombier (mentionnant la localisation de la fuite, l'objet, le montant et la date) à :  
SAUR • TSA 81109 •  
44 504 La Baule Cedex
- 5- Bénéficier du dégrèvement**  
Si votre demande répond aux conditions mentionnées, votre facture sera plafonnée.

\*hors fuite sur équipements domestiques (sanitaires, chauffage, appareils ménagers et leurs joints de raccord) qui peuvent bénéficier du tarif fuite.

A la demande des élus du territoire et suite à quelques litiges ou malentendus, Atlantic'Eau a produit un visuel pour mieux informer les habitants sur leur droit au plafonnement de leur facture d'eau dans le cadre de la loi Warsmann, s'ils font réparer une fuite après compteur.

**En effet, de nombreux habitants réparent eux-mêmes la fuite identifiée. Or, sans passer par un professionnel et sans présentation de la facture de réparation, le service d'eau ne pourra pas faire bénéficier à l'habitant du plafonnement de sa facture.**



≡ RETOUR À LA LISTE



**Mairie de Treillières**

57, rue de la Mairie  
44119 Treillières

☎ 02 40 94 64 16

📧 CONTACTEZ-NOUS

**Horaires :**

**Mairie - CCAS - Police municipale**

Lundi au vendredi : 8h30 > 12h30 / 14h > 17h30 (fermée le jeudi après-midi).

**Urbanisme**

Accessible uniquement sur RDV en raison de la situation sanitaire. Permanences du samedi matin supprimées jusqu'à nouvel ordre. Horaires habituels : Lundi et mardi : 8h30 > 12h30, mercredi et vendredi : 8h30 > 12h30 / 14h > 17h30, jeudi : fermé toute la journée

**Permanences samedi matin de 9h à 12h**

Etat civil/formalités administratives : tous les samedis.

